



SOLIDARITE DES VOLONTAIRES POUR L'HUMANITE

Siège social : Baraka, Sud-Kivu, RDC

Tél : (+243) 973672847, (+243) 812932679

E-mail : ong_svh@yahoo.fr; www.svh-rdcongo.org

MONITORING DE L'OPERATION D'EXPULSION DE 128 JEUNES BURUNDAIS

0. Introduction

« Solidarité des Volontaires pour l'Humanité » SVH, nous sommes une organisation indépendante de la société civile basée à Baraka, territoire de Fizi, province du Sud-Kivu en RDC. SVH intervient dans trois domaines à savoir : droits humains, paix et transformation des conflits, ressources naturelles.

En effet, depuis 14 mois SVH est au courant de l'arrestation et détention de 192 jeunes Burundais et Rwandais au total dans les prisons à Uvira et à Bukavu notamment 147 à la prison centrale MULUNGE d'Uvira, 36 à la prison centrale de Bukavu, et le reste au bureau II Uvira (sécurité militaire) et à la police nationale congolaise PNC Uvira. Suite à la porosité des frontières entre les deux pays ainsi que la précarité économique accentuée par la crise politico-sécuritaire au Burundi, des centaines des migrants économiques Burundais franchissent mensuellement les frontières vers la partie congolaise plus précisément en territoires de Fizi et d'Uvira à la recherche des opportunités économiques et autres moyens de subsistance notamment l'exploitation artisanale des minerais, l'agriculture, la pêche, le petit commerce etc.

I. Constat

I. a) Environnement de l'arrestation et détention

Selon les autorités en charge de l'administration et de la sécurité que nous avons pu contacter, ces jeunes serviraient au sein des groupes armés et; pendant les opérations militaires opposant l'armée congolaise aux groupes armés Mai Mai en collaboration avec les FNL, les uns étaient capturés par les militaires FARDC, les autres auraient déserté les rangs des groupes armés suite à une vie difficile en brousse et auraient été repérés dans la cité d'Uvira et dans la ville de Bukavu parmi les sans papiers.

I. b) Procédure de détention et d'expulsion

- Ces jeunes n'ont pas bénéficié le moindre moyen de défense
- Le principe de la présomption d'innocence n'a pas été pris en compte
- Ces jeunes n'ont pas été clairement signifiés sur leur motif réel d'arrestation

II. Déroulement du processus de transfert

Mardi 31 Janvier 2017 alors que le mécanisme de leur transfert de la RDC au Burundi venait d'être approuvé par le gouverneur de province du Sud-Kivu Marcellin CISHAMBO RUHOYA accompagné par le responsable de la Direction Générale de l'Immigration DGM et autres autorités civiles et militaires (capté sur RFI Lundi 30 Janvier 2017 à 8h30, l'autorité provinciale affirme que le caractère volontaire, les règles de l'art, la transparence seront assurés dans le processus de traitement des dossiers de ces jeunes Burundais), SVH a rapidement mobilisé deux équipes pour suivre de près l'évolution de ce processus le long de deux rives de la frontière de Kavimvira-Gatumba.

Le gouverneur de province du Sud-Kivu avait conduit une forte délégation des autorités provinciales avec comme objectif de procéder à l'expulsion les 192 sujets Burundais accusés non seulement du séjour illégal sur le sol congolais mais aussi de mener des actions subversives contre l'un de ces deux pays. Une réunion qui a accueilli l'ensemble de la délégation provinciale venue de Bukavu, les autorités locales du territoire d'Uvira, la MONUSCO, le HCR et le PNUD avait un caractère informatif car visiblement tout était déjà décidé au niveau Etatique ; néanmoins elle a servi d'espace pour les acteurs Onusiens de plaider pour la non expulsion des sujets Burundais qui avaient le statut des réfugié ainsi que la prise en compte de la nationalité Rwandaise revendiquée par certains prisonniers. A la sortie de la réunion, la délégation congolaise conduite par le gouverneur du Sud-Kivu avait fait jonction au niveau de la frontière de Kavimvira avec la délégation Burundaise conduite par Madame Aimée-Laurentine KANYANA, ministre de la justice. Les véhicules de la police Burundaise étaient rangés en file indienne devant les bureaux du poste frontalier et les prisonniers arrivaient par vagues successives sous les regards de ces deux délégations devant le chef de Bureau de la MONUSCO Sud-Kivu, les officiers du mécanisme conjoint de vérification de la CIRGL et les représentants des agences Onusiennes (HCR, PNUD)

Au total 128 Burundais ont été remis aux autorités Burundaises et, ce avec leur consentement à en croire aux déclarations de deux parties. Il faut noter que selon la ministre Burundaise de la justice, le gouvernement du Burundi salue le retour au pays de ces prisonniers qui pour elle, constitue une main d'œuvre supplémentaire pour la reconstruction de leur pays ; elle ajoutée que ce retour est une preuve qu'il fait beau vivre au Burundi n'en déplaise aux mauvaises langues qui se recrutent au sein de la communauté internationale. Elle a enfin remercié l'Etat congolais de son hospitalité et de la bonne coopération qu'il a fait montre dans cette démarche avant de souhaiter que les relations entre les deux pays perdurent.

Journée surchargée : de 10 heures à 19 heures : interrogatoires et transfert de 128 personnes de services de sécurité de la RDC aux services de sécurité du Burundi ; embarqués dans 3 camions de la Police Burundaise ce convoi bouge en direction de Bujumbura à 19 heures bien escorté par l'armée et la police. Des colonnes de véhicules de transport en commun transportant les personnes et leurs biens ont été immobilisés par les autorités Congolaises et Burundaises de deux cotés de la frontière toute la journée, seules les rotations des officiels étaient visibles entre la cité d'Uvira et le poste frontalier de Kavimvira, entre la ville de Bujumbura et le poste frontalier de Gatumba de 9 heures à 19 heures.

« Nous avons reçu ces gens, nous allons procéder à l'investigation pour comprendre beaucoup plus » (Ministre Burundais de la défense capté sur RFI quelques heures plus tard).

- 128 ont opté pour le retour au Burundi ; 65 dont 47 Burundais et 18 Rwandais ont refusé d'être renvoyés dans leurs pays, craignant de leur sécurité et sont restés en RDC.
- Parmi les 47 Burundais, 12 personnes ayant été bien identifiées par la Commission Nationale pour les réfugiés comme tels ont été récupérées par ce service technique de l'Etat et ; sont du mandat du HCR comme réfugiés enregistrés en RDC, attitude courageuse et responsable des mandataires de la Commission Nationale pour les réfugiés.
- 35 Burundais et 18 Rwandais ont été transférés à Bukavu, elles sont aux mains des autorités provinciales depuis hier le 1^{er} Janvier 2017.

III. Notre Crainte

-SVH note les conditions carcérales horribles à Uvira et à Bukavu (problème sérieux d'hygiène, de nourriture, de soins médicaux...) qui constituent dans ce cas d'espèce une pression de contrainte qui dicterait l'option à prendre à ces jeunes. « Entre deux maux on choisit le moindre » dit-on ; le moindre étant le retour au Burundi bien qu'incertain...

-SVH prévient le caractère de globalisation dans les chefs de certaines autorités et services de sécurité congolais qui vont jusqu'à qualifier en masse ces jeunes des combattants ayant séjourné en RDC avec un plan de déstabilisation du Burundi voisin, sans se baser sur une enquête solide. Le caractère de globalisation dans les chefs de certains leaders politiques, de certains leaders communautaires qui risquent de s'ajouter sur les perceptions locales qui tendent ouvertement à assimiler les réfugiés Burundais et Rwandais aux groupes armés appartenant à leurs pays d'origine, ainsi nourrir une animosité dans les relations entre les réfugiés sous protection internationale en RDC et les résidents.

-Concernant l'arrestation de 192 Burundais, depuis 14 mois SVH note un déficit criant de communication et de coordination entre les autorités de la province du Sud-Kivu, la Commission Nationale pour les Réfugiés **CNR**, le Haut Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés **HCR**, la Mission des Nations unies pour la Stabilisation en RDC **MONUSCO**, le Comité International de la Croix-Rouge **CICR**, la Conférence Internationale sur la paix et la sécurité dans la Région des Grands-Lacs **CIRGL**.

IV. Recommandations

Au regard de ce qui précède SVH recommande ce qui suit :

Au Gouvernement Congolais

- SVH encourage les autorités Congolaises pour des cas similaires futurs à respecter le principe de présomption d'innocence, à diligenter une enquête, une investigation sérieuse, non seulement rendre public ses conclusions, mais également sur cette base procéder aux sanctions exemplaires des coupables
- Que les acteurs de la société civile au Sud-Kivu soient impliqués dans les analyses et autres réflexions relatives à la gestion de la sécurité transfrontalière

A la Société civile congolaise

- Continuer à surveiller la situation des droits humains en toute neutralité

A la CIRGL, à la CNR, à la MONUSCO, au CICIR, au HCR

- Rapprocher du terrain le mécanisme conjoint de vérification de manière proactive
- Suivre l'évolution des jeunes retournés au Burundi et les autres restés en RDC
- Renforcer les mécanismes de suivi de protection des personnes sous leur mandat
- Que les acteurs de la société civile au Sud-Kivu soient impliqués dans les analyses et autres réflexions relatives à la gestion de la sécurité transfrontalière

Fait à Baraka, le 02 Février 2017

Equipe SVH